



Rapport annuel révisé
Candriam Money Market

31 décembre 2024



Candriam Money Market

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	9
État des actifs nets au 31 décembre 2024	12
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	14
Statistiques	16
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	17
Candriam Money Market Euro	17
Candriam Money Market Euro AAA	22
Candriam Money Market USD Sustainable	25
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	28
Autres notes aux états financiers	29
Informations supplémentaires non auditées	35
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	37



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Jean-Yves MALDAGUE
Managing Director
Candriam

Administrateurs

Annemarie ARENS
Independent Director

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Damien ROL
Deputy Global Head of Legal
Candriam

Myriam VANNESTE
Global Head of Product Management
Candriam

Siège social

5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliaire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg



Détails sur la SICAV

Candriam Money Market est une société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg relative aux Organismes de placement collectif et agréée en tant que Fonds monétaire conformément au Règlement MMF.

La SICAV est soumise aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relatives aux Organismes de placement collectif (« OPC »), telle que modifiée, et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital de la SICAV est à tout moment égal au total de ses actifs nets.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

La SICAV met à la disposition des investisseurs plusieurs portefeuilles constituant des ensembles d'actifs distincts représentés par des classes d'actions distinctes (ci-après des « compartiments »).

La SICAV constitue de ce fait une société d'investissement à compartiments multiples.

Les rapports annuels aux actionnaires pour chacun des compartiments, ainsi que les résultats consolidés, sont disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, sans frais et sur simple demande.

En outre, les rapports semestriels non révisés sont également disponibles sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV et peuvent être expédiés aux détenteurs d'actions nominatives, sans frais et sur simple demande.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié sur la convocation.

Elle a lieu dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Les avis relatifs à toutes les assemblées générales sont envoyés à tous les détenteurs d'actions nominatives, à l'adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée en question. Ces avis précisent l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, les avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », si la législation l'exige, ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission et de rachat des actions de chaque compartiment ainsi que les changements intervenus dans le portefeuille peuvent être obtenus auprès du siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market Euro

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 81 points de base (« n baisse de 35 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse des taux amorcée par les banques centrales. L'Euribor 3 mois est passé à 2,73 % (en baisse de 118 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,46 % (en baisse de 105 points de base).

Tout au long de l'année, les taux ont été volatils, car les marchés ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. Cette volatilité a par ailleurs été entretenue par l'incertitude géopolitique ambiante, par les incertitudes politiques régnant en France et en Allemagne, par la victoire aussi nette qu'inattendue de Donald Trump et par les risques que font peser les promesses de sa politique. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs s'élargir à mesure que la viabilité de la dette revenait à l'ordre du jour. Le taux à 5 ans américain est passé à 4,38 % (en hausse de 53 points de base), le taux allemand à 5 ans est passé à 2,15 % (en hausse de 20 points de base) et le taux italien à 5 ans est passé à 2,86 % (en hausse de 21 points de base).

Fonds

La structure globale du fonds est restée inchangée durant l'année, caractérisée par une exposition diversifiée aux valeurs financières et non financières, avec une priorité donnée à la qualité et à la liquidité. Nous avons conservé une position neutre sur le crédit et notre préférence pour des échéances plus courtes. Au cours du premier semestre, nous avons adopté une position défensive sur les taux d'intérêt, car les prévisions de baisse des taux avaient été surévaluées et la publication continue de nouvelles informations faisait peser un risque de hausse. Au cours du deuxième semestre, nous avons adopté une attitude plus constructive vis-à-vis des taux, car les banques centrales s'étaient engagées dans leur cycle baissier et les prix du marché étaient plus raisonnables. Le dernier trimestre, même les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, et nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

Performance du fonds

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

Sur les derniers mois de l'année, la performance du fonds avait déjà profité de la possibilité de se procurer des bons du Trésor à des conditions beaucoup plus intéressantes en matière de liquidité et de gestion des risques.

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Enfin, les chaînes d'approvisionnement mondiales continuent d'être exposées à des risques, qu'ils soient de nature climatique ou géopolitique. Tous ces facteurs resteront les principaux moteurs des marchés financiers en 2025 et l'incertitude qui les entoure favorisera une certaine volatilité, les marchés réagissant vivement et dans les deux sens aux nouvelles qui leur parviennent. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Candriam Money Market Euro AAA

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 81 points de base (« n baisse de 35 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse des taux amorcée par les banques centrales. L'Euribor 3 mois est passé à 2,73 % (en baisse de 118 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,46 % (en baisse de 105 points de base).

Tout au long de l'année, les taux ont été volatils, car les marchés ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. Cette volatilité a par ailleurs été entretenue par l'incertitude géopolitique ambiante, par les incertitudes politiques régnant en France et en Allemagne, par la victoire aussi nette qu'inattendue de Donald Trump et par les risques que font peser les promesses de sa politique. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs s'élargir à mesure que la viabilité de la dette revenait à l'ordre du jour. Le taux à 5 ans américain est passé à 4,38 % (en hausse de 53 points de base), le taux allemand à 5 ans est passé à 2,15 % (en hausse de 20 points de base) et le taux italien à 5 ans est passé à 2,86 % (en hausse de 21 points de base).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market Euro AAA (suite)

Fonds

Le fonds a satisfait à toutes les exigences de Standard & Poor's pour garantir sa notation AAA tout au long de l'année.

La structure globale du fonds est restée inchangée durant l'année, caractérisée par une exposition diversifiée aux valeurs financières et non financières, avec une priorité donnée à la qualité et à la liquidité. Nous avons conservé une position neutre sur le crédit et notre préférence pour des échéances plus courtes. Au cours du premier semestre, nous avons adopté une position défensive sur les taux d'intérêt, car les prévisions de baisse des taux avaient été surévaluées et la publication continue de nouvelles informations faisait peser un risque de hausse. Au cours du deuxième semestre, nous avons adopté une attitude plus constructive vis-à-vis des taux, car les banques centrales s'étaient engagées dans leur cycle baissier et les prix du marché étaient plus raisonnables. Le dernier trimestre, même les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, et nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

Performance du fonds

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

Sur les derniers mois de l'année, la performance du fonds avait déjà profité de la possibilité de se procurer des bons du Trésor à des conditions beaucoup plus intéressantes en matière de liquidité et de gestion des risques.

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Enfin, les chaînes d'approvisionnement mondiales continuent d'être exposées à des risques, qu'ils soient de nature climatique ou géopolitique. Tous ces facteurs resteront les principaux moteurs des marchés financiers en 2025 et l'incertitude qui les entoure favorisera une certaine volatilité, les marchés réagissant vivement et dans les deux sens aux nouvelles qui leur parviennent. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Candriam Money Market USD Sustainable

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 81 points de base (« n baisse de 35 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse des taux amorcée par les banques centrales. L'Euribor 3 mois est passé à 2,73 % (en baisse de 118 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,46 % (en baisse de 105 points de base).

Tout au long de l'année, les taux ont été volatils, car les marchés ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. Cette volatilité a par ailleurs été entretenue par l'incertitude géopolitique ambiante, par les incertitudes politiques régnant en France et en Allemagne, par la victoire aussi nette qu'inattendue de Donald Trump et par les risques que font peser les promesses de sa politique. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs s'élargir à mesure que la viabilité de la dette revenait à l'ordre du jour. Le taux à 5 ans américain est passé à 4,38 % (en hausse de 53 points de base), le taux allemand à 5 ans est passé à 2,15 % (en hausse de 20 points de base) et le taux italien à 5 ans est passé à 2,86 % (en hausse de 21 points de base).

Fonds

La structure globale du fonds est restée inchangée durant l'année, caractérisée par une exposition diversifiée aux valeurs financières et non financières, avec une priorité donnée à la qualité et à la liquidité. Nous avons conservé une position neutre sur le crédit et notre préférence pour des échéances plus courtes. S'agissant de l'exposition aux taux, nous avons adopté une approche opportuniste au premier semestre et nous avons fixé des taux attractifs à l'approche de la fin du cycle de hausses de la FED. Certes, la FED s'est ensuite engagée dans un cycle de baisse des taux, mais notre prudence s'est renforcée car le marché avait pris en compte un net assouplissement monétaire et les risques haussiers liés à l'inflation et à l'économie résiliente ont conduit à une réévaluation des prix.

Performance du fonds

Quant aux effets de commerce et aux obligations à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés de taux d'intérêt.

Les bons du Trésor américain ont participé au rendement total. Cependant, malgré la hausse des rendements des emprunts d'État américains à long terme, les bons du Trésor à court terme sont restés élevés en comparaison.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Money Market USD Sustainable (suite)

Perspectives du fonds

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Enfin, les chaînes d'approvisionnement mondiales continuent d'être exposées à des risques, qu'ils soient de nature climatique ou géopolitique. Tous ces facteurs resteront les principaux moteurs des marchés financiers en 2025 et l'incertitude qui les entoure favorisera une certaine volatilité, les marchés réagissant vivement et dans les deux sens aux nouvelles qui leur parviennent. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 31 mars 2025



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
CANDRIAM MONEY MARKET

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière CANDRIAM MONEY MARKET et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Autres informations

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments (à l'exception du Axa World Funds - Framlington Hybrid Resources, dont la liquidation a déjà été décidée) à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 3 avril 2025

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,360,885,165	1,027,940,857	100,130,920
Liquidités en banque et courtier		128,158,944	135,759,751	10,265,702
A recevoir sur souscriptions		3,072,859	0	215,695
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		10,368,182	10,513,520	1,019,377
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	114,423	0	503,059
Total des actifs		1,502,599,573	1,174,214,128	112,134,753
Passifs				
À payer pour investissements achetés		4,986,627	0	0
Montant dû sur les rachats		674,607	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	0	187,564	0
Commissions de gestion à payer	3	376,186	145,190	31,012
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	91,731	62,929	6,594
Taxe d'abonnement à payer	5	171,793	0	16,361
Total des passifs		6,300,944	395,683	53,967
Total des actifs nets		1,496,298,629	1,173,818,445	112,080,786



État des actifs nets au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	2,485,524,158
Liquidités en banque et courtier		273,832,458
A recevoir sur souscriptions		3,281,159
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		21,866,132
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	600,236
Total des actifs		2,785,104,143
Passifs		
À payer pour investissements achetés		4,986,627
Montant dû sur les rachats		674,607
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	187,564
Commissions de gestion à payer	3	551,325
Charges opérationnelles et administratives à payer	4	161,028
Taxe d'abonnement à payer	5	187,593
Total des passifs		6,748,744
Total des actifs nets		2,778,355,399



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Candriam Money Market Euro	Candriam Money Market Euro AAA	Candriam Money Market USD Sustainable
		EUR	EUR	USD
Actifs nets au début de l'exercice		1,476,445,613	1,267,667,803	144,481,404
Revenus				
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2g	50,105,574	35,934,591	5,500,566
Intérêts bancaires	2g	4,951,949	7,363,260	731,293
Autres revenus		1,783	15,126	99
Total des revenus		55,059,306	43,312,977	6,231,958
Frais				
Commissions de gestion	3	4,000,930	1,469,711	346,735
Charges opérationnelles et administratives	4	1,069,095	679,476	96,120
Taxe d'abonnement	5	249,992	0	28,076
Intérêts bancaires	2g	24,476	28,053	3,903
Autres frais		3,264	0	0
Total des frais		5,347,757	2,177,240	474,834
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		49,711,549	41,135,737	5,757,124
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	4,722,419	2,102,268	1,923,588
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2e	1,403,707	382,886	800,452
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		422,850	(171,280)	(273,500)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		56,260,525	43,449,611	8,207,664
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	238,049	917,251	(1,437,894)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	1,318,624	(446,088)	1,109,020
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		57,817,198	43,920,774	7,878,790
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		2,894,496,179	6,717,676,363	211,367,346
Rachats d'actions		(2,929,736,331)	(6,855,054,585)	(250,858,161)
Dividendes versés	6	(2,724,030)	(391,910)	(788,593)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,496,298,629	1,173,818,445	112,080,786



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

		Combinés
		EUR
Actifs nets au début de l'exercice		2,874,907,246
Revenus		
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2g	91,352,155
Intérêts bancaires	2g	13,021,431
Autres revenus		17,005
Total des revenus		104,390,591
Frais		
Commissions de gestion	3	5,805,489
Charges opérationnelles et administratives	4	1,841,396
Taxe d'abonnement	5	277,105
Intérêts bancaires	2g	56,298
Autres frais		3,264
Total des frais		7,983,552
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		96,407,039
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	8,682,329
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2e	2,559,603
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(12,554)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		107,636,417
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(233,299)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2e	1,943,536
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		109,346,654
Évolution du capital		
Souscriptions d'actions		9,816,293,591
Rachats d'actions		(10,027,048,918)
Dividendes versés	6	(3,877,498)
Différence de change		8,734,324
Actifs nets à la fin de l'exercice		2,778,355,399



Statistiques

Candriam Money Market Euro

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,496,298,629	1,476,445,613	1,731,332,326
C	LU0093583077	Capitalisation	EUR	1,233,557.07	541.01	523.06	508.21
C	LU0093583234	Distribution	EUR	158,429.38	368.13	363.10	353.18
I	LU0206982331	Capitalisation	EUR	470,397.23	583.05	561.80	543.99
R	LU0936337848	Capitalisation	EUR	15,949.32	105.14	101.32	98.13
R2	LU1389877876	Distribution	EUR	659,976.70	154.87	152.02	147.14
V	LU0323048693	Capitalisation	EUR	262,907.91	1,083.03	1,042.05	1,007.46
V	LU0323048776	Distribution	EUR	1.00	1,503.90	-	-
Z	LU0391999124	Capitalisation	EUR	98,853.60	1,089.70	1,047.87	1,012.59

Candriam Money Market Euro AAA

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			EUR		1,173,818,445	1,267,667,803	390,766,206
C	LU0354091653	Capitalisation	EUR	913,499.07	108.47	104.95	102.07
C	LU0354091737	Distribution	EUR	1,897.79	104.47	103.02	100.19
I	LU0354091901	Capitalisation	EUR	372,018.42	1,117.84	1,077.91	1,044.77
I	LU0354127358	Distribution	EUR	24,517.21	1,075.59	1,057.05	1,024.78
R	LU0936338655	Capitalisation	EUR	31,522.21	160.03	154.35	149.63
V	LU0354092115	Capitalisation	EUR	400,188.01	1,122.32	1,081.68	1,047.48
V	LU0354092206	Distribution	EUR	59,846.05	1,087.77	1,067.78	1,033.03
Z	LU0391999470	Capitalisation	EUR	100,009.14	1,130.12	1,088.23	1,053.29

Candriam Money Market USD Sustainable

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022
Total des actifs nets			USD		112,080,786	144,481,404	103,579,075
C	LU0049341216	Capitalisation	USD	58,053.81	613.59	585.04	557.70
C	LU0094032728	Distribution	USD	28,805.73	390.13	388.87	371.35
I	LU0206982414	Capitalisation	USD	76,967.27	644.32	612.23	581.64
I	LU0355214700	Distribution	USD	13,895.00	584.99	580.59	552.04
V	LU0323048347	Capitalisation	USD	1.00	1,251.83	1,187.47	1,126.31
V	LU0323048420	Distribution	USD	1.00	1,505.78	-	-
Z	LU0391999553	Capitalisation	USD	5,953.44	1,259.60	1,194.46	1,132.56



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
MACQUARIE ZCP 28-11-25	4,000,000	EUR	3,910,236	0.26
			3,910,236	0.26
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 05-03-25	5,000,000	EUR	4,962,139	0.33
AEDIFICA NV ZCP 17-03-25	3,000,000	EUR	2,977,386	0.20
AEDIFICA NV ZCP 24-03-25	7,000,000	EUR	6,948,368	0.46
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 13-11-25	7,500,000	EUR	7,328,666	0.49
COFINIMMO SA ZCP 080125	26,000,000	EUR	25,782,626	1.72
COFINIMMO ZCP 13-01-25	12,000,000	EUR	11,895,986	0.80
COFINIMMO ZCP 21-01-25	5,000,000	EUR	4,959,570	0.33
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ZCP 19-12-25	1,000,000	EUR	975,548	0.07
REGION WALLONNE ZCP 02-01-25	5,000,000	EUR	4,987,259	0.33
REGION WALLONNE ZCP 03-02-25	5,000,000	EUR	4,986,754	0.33
			75,804,302	5.07
Danemark				
JYSK B OISEST+0.2% 19-06-25	15,000,000	EUR	15,001,879	1.00
JYSKE BANK DNK OISEST+0.25% 10-11-25	16,000,000	EUR	16,002,235	1.07
			31,004,114	2.07
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-08-25	25,000,000	EUR	24,561,320	1.64
			24,561,320	1.64
France				
AGENCE FRANCAISE DEV 0.50 18-25 31/10A	3,600,000	EUR	3,538,293	0.24
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.245% 21-11-25	5,000,000	EUR	4,999,168	0.33
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.25% 01-07-25	5,000,000	EUR	4,998,631	0.33
ALLIANZ BQ 0.23 210325	10,000,000	EUR	9,997,491	0.67
ALLIANZ BQ 0.23 220525	5,000,000	EUR	4,998,270	0.33
ALLIANZ BQ 0.23 230125	5,000,000	EUR	4,999,578	0.33
ALLIANZ BQ 0.24 060625	4,000,000	EUR	3,998,738	0.27
ALLIANZ BQ 0.25 240625	5,000,000	EUR	4,998,596	0.33
AXA ZCP 23-10-25	30,000,000	EUR	29,265,499	1.96
BANQUE FEDERATIVE 0.3 010825	15,000,000	EUR	15,006,386	1.00
BANQUE FEDERATIVE 0.32 180725	13,000,000	EUR	13,006,609	0.87
BANQUE FEDERATIVE 0.32 220825	10,000,000	EUR	10,004,874	0.67
BFCM 1.25 15-25 14/01A	6,500,000	EUR	6,496,031	0.43
BPCE OISEST+0.28% 18-07-25	3,000,000	EUR	3,000,985	0.20
BPCE OISEST+0.29% 12-09-25	15,000,000	EUR	15,003,723	1.00
BPCE SA ZCP 170425	35,000,000	EUR	33,829,045	2.26
BQ POSTALE ZCP 17-04-25	37,000,000	EUR	35,805,271	2.39
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 4.0% 15-12-25	2,000,000	EUR	2,027,716	0.14
DASSAULT SYSTEMES ZCP 04-03-25	20,000,000	EUR	19,862,964	1.33
ESSILORLUXOTTICA ZCP 14-02-25	5,000,000	EUR	4,970,938	0.33
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-11-25	25,000,000	EUR	24,488,686	1.64
FRENCH REPUBLIC ZCP 08-10-25	10,000,000	EUR	9,794,307	0.65
LA BQUE POST 0.25 250225	5,000,000	EUR	5,000,893	0.33
LVMH MOET HENNESSY 3.375 23-25 21/10A	5,400,000	EUR	5,428,068	0.36
LVMH MOET HENNESSY ZCP 17-02-25	5,000,000	EUR	4,948,731	0.33
LVMH MOET HENNESSY ZCP 28-10-25	28,000,000	EUR	27,308,684	1.83
RTE EDF TRANSPORT 1.625% 27-11-25	11,300,000	EUR	11,194,078	0.75
SANOFI SA 0.875 22-25 04/06A	8,000,000	EUR	7,954,585	0.53
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE ZCP 23-01-25	8,000,000	EUR	7,967,343	0.53
STE FONCIERE LYONNAISE 1.50 18-25 29/05A	1,500,000	EUR	1,490,754	0.10
VEOLIA ENVIRONMNT ZCP 150825	25,000,000	EUR	24,315,172	1.63
VEOLIA ENVIRONMNT ZCP 280225	10,000,000	EUR	9,881,520	0.66

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 22-01-25	10,000,000	EUR	9,934,879	0.66
			380,516,506	25.43
Allemagne				
VONOVIA SE 0.0 21-25 01/12A	2,000,000	EUR	1,947,945	0.13
			1,947,945	0.13
Irlande				
RYANAIR DAC 2.875 20-25 15/09A	6,000,000	EUR	6,003,576	0.40
			6,003,576	0.40
Italie				
SNAM SPA ZCP 150125	29,000,000	EUR	28,472,120	1.90
			28,472,120	1.90
Japon				
JAPAN TREASURY DISC BILL ZCP 20-01-25	3,000,000,000	JPY	18,433,588	1.23
			18,433,588	1.23
Luxembourg				
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 03-02-25	12,000,000	EUR	11,904,098	0.80
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 20-02-25	5,000,000	EUR	4,974,809	0.33
DH EUROPE FINANCE II SARL ZCP 24-01-25	7,000,000	EUR	6,943,344	0.46
			23,822,251	1.59
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.875 18-25 22/04A	7,000,000	EUR	6,956,618	0.46
AKZO NOBE NV ZCP 160925	5,000,000	EUR	4,871,689	0.33
AKZO NOBEL NV ZCP 110725	17,500,000	EUR	16,971,649	1.13
AKZO NOBEL NV ZCP 150825	12,000,000	EUR	11,671,156	0.78
DEUT TELEKOM INT FIN 1.375 18-25 01/12A	1,000,000	EUR	989,565	0.07
DIGITAL DUTCH FINCO 0.625 20-25 17/01A	1,000,000	EUR	988,439	0.07
ENEL FINANCE INTL NV ZCP 28-01-25	14,500,000	EUR	14,423,182	0.96
ENEL FINANCE INTL NV ZCP 30-01-25	15,000,000	EUR	14,916,614	1.00
ENEL FINANCE INTL NV ZCP 31-01-25	13,000,000	EUR	12,928,981	0.86
LINDE FINANCE BV ZCP 06-01-25	20,000,000	EUR	19,931,553	1.33
LINDE FINANCE BV ZCP 10-01-25	10,000,000	EUR	9,920,897	0.66
			114,570,343	7.66
Espagne				
BANCO SANTANDER SA 1.125 18-25 17/01A	7,000,000	EUR	6,993,903	0.47
			6,993,903	0.47
Suède				
HANDESS ZCP 170425	32,000,000	EUR	30,938,236	2.07
SKANDINAVISKA ENSKIL 3.25 22-25 24/11A	1,518,000	EUR	1,525,512	0.10
SWEDBANK AB 3.75 22-25 14/11A	3,000,000	EUR	3,025,987	0.20
			35,489,735	2.37
Royaume-Uni				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH OISEST+0.28% 12-11-25	15,000,000	EUR	15,002,331	1.00
BARCLAYS BANK PLC ZCP 07-04-25	15,000,000	EUR	14,497,484	0.97
LLOYDS BANK CORPORATE MKTS PLC E OISEST+0.29% 17-11-25	15,000,000	EUR	14,999,238	1.00
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES ZCP 27-01-25	9,000,000	EUR	8,952,866	0.60
RELX INVESTMENTS ZCP 31-01-25	4,000,000	EUR	3,990,212	0.27
THE TORONTODOMINION BANK LONDON BRANCH OISEST+0.3 07-11-25	25,000,000	EUR	25,000,730	1.67
TRANSPORT FOR LONDON ZCP 03-01-25	5,000,000	EUR	4,943,214	0.33
			87,386,075	5.84
États-Unis d'Amérique				
BOOKING HOLDINGS INC 0.1 21-25 08/03A	14,500,000	EUR	14,422,916	0.96
FISERV ZCP 02-01-25	5,500,000	EUR	5,487,039	0.37
FISERV ZCP 09-01-25	5,000,000	EUR	4,970,052	0.33
FISERV ZCP 23-01-25	5,500,000	EUR	5,471,613	0.37
IBM INTL BUSINESS MACHINES 2.875% 07-11-25	5,000,000	EUR	5,008,580	0.33
MCKESSON CORP 1.50 17-25 17/11A	14,350,000	EUR	14,204,805	0.95
			49,565,005	3.31
Total des obligations			888,481,019	59.38

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Obligations à taux variables				
Canada				
BANK OF MONTREAL FL.R 23-25 06/06Q	26,000,000	EUR	26,036,661	1.74
BANK OF NOVA SC FL.R 23-25 12/12Q	15,800,000	EUR	15,843,407	1.06
BANK OF NOVA SCOTIA FL.R 23-25 02/05Q	25,000,000	EUR	25,028,174	1.67
CAN IMP BK FL.R 23-25 09/06Q	5,000,000	EUR	5,008,707	0.33
CANADIAN IMPERIAL FL.R 23-25 24/01Q	24,000,000	EUR	24,007,999	1.60
NATL BANK OF CANADA FL.R 23-25 13/05Q	21,000,000	EUR	21,039,618	1.41
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	10,000,000	EUR	10,018,264	0.67
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	14,790,000	EUR	14,798,410	0.99
ROYAL BANK OF CANADA FL.R 23-25 17/01Q	10,000,000	EUR	10,002,403	0.67
TORONTO DOMINION BA FL.R 24-26 16/04Q	27,400,000	EUR	27,430,475	1.83
TORONTO DOMINION BANK FL.R 23-25 20/01Q	1,000,000	EUR	1,000,288	0.07
			180,214,406	12.04
Danemark				
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	1,342,000	EUR	1,347,792	0.09
			1,347,792	0.09
France				
BANQUE FEDERATIVE FL.R 24-26 12/01Q	3,000,000	EUR	3,006,798	0.20
BNP PARIBAS FL.R 23-25 24/02Q	5,000,000	EUR	5,003,001	0.33
SG FL.R 23-25 13/01Q	900,000	EUR	900,121	0.06
SOCIETE GENERALE SUB FL.R 24-26 19/01Q	10,000,000	EUR	10,027,002	0.67
			18,936,922	1.27
Allemagne				
DEUTSCHE BANK AKT FL.R 23-25 11/07Q	15,000,000	EUR	15,028,410	1.00
			15,028,410	1.00
Pays-Bas				
ABN AMRO BK FL.R 23-25 10/01Q	2,000,000	EUR	2,000,194	0.13
SIEMENS FINANCIE FL.R 23-25 18/12Q	200,000	EUR	200,477	0.01
			2,200,671	0.15
Espagne				
BANCO SANTANDER FL.R 23-25 16/01Q	30,000,000	EUR	30,014,070	2.01
BBVA FL.R 22-25 26/11Q	5,500,000	EUR	5,545,108	0.37
			35,559,178	2.38
Suède				
SKANDINAVISKA ENSKIL FL.R 23-25 13/06Q	7,000,000	EUR	7,012,242	0.47
			7,012,242	0.47
Royaume-Uni				
NATL WESTM BK SUB FL.R 24-26 09/01Q	11,300,000	EUR	11,339,861	0.76
NATWEST MKTS FL.R 22-25 27/08Q	7,000,000	EUR	7,035,729	0.47
UBS AG LONDON BRANCH FL.R 24-26 12/04Q	25,500,000	EUR	25,521,423	1.71
			43,897,013	2.93
États-Unis d'Amérique				
CATERPILLAR FIN FL.R 23-25 08/12Q	22,800,000	EUR	22,856,470	1.53
KRAFT HEINZ FOODS CO FL.R 23-25 09/05Q	5,067,000	EUR	5,073,584	0.34
			27,930,054	1.87
Total des obligations à taux variables			332,126,688	22.20
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,220,607,707	81.58
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
France				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	44,000	EUR	70,099,039	4.68
			70,099,039	4.68
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	62,000	EUR	70,178,419	4.69
			70,178,419	4.69
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			140,277,458	9.37

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Total Organismes de placement collectif			140,277,458	9.37
Total du portefeuille-titres			1,360,885,165	90.95
Coût d'acquisition			1,355,220,655	



Candriam Money Market Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	31.38
Canada	12.04
Royaume-Uni	8.77
Pays-Bas	7.80
Luxembourg	6.28
États-Unis d'Amérique	5.18
Belgique	5.07
Espagne	2.84
Suède	2.84
Danemark	2.16
Italie	1.90
Finlande	1.64
Japon	1.23
Allemagne	1.13
Irlande	0.40
Australie	0.26
	90.95

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	64.91
Fonds d'investissement	12.09
Obligations d'États, Provinces et communes	5.72
Énergie et eau	1.90
Industrie pharmaceutique	1.48
Immobilier	1.29
Internet et services d'Internet	0.96
Autres	0.88
Transport	0.73
Services divers	0.36
Industrie agro-alimentaire	0.34
Art graphique, maison d'édition	0.27
	90.95



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
MACQUARIE ZCP 28-11-25	5,000,000	EUR	4,880,326	0.42
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA ZCP 18-02-25	23,000,000	EUR	22,772,459	1.94
WESTPAC BANKING ZCP 26-11-25	21,000,000	EUR	20,506,453	1.75
			48,159,238	4.10
Belgique				
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 08-05-25	10,000,000	EUR	9,870,888	0.84
BRUSSELS MUNICIPALITIES REGIONAL FUND ZCP 09-01-25	18,000,000	EUR	17,968,334	1.53
BRUSSELS MUNICIPALITIES REGIONAL FUND ZCP 23-01-25	10,000,000	EUR	9,921,270	0.85
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE ZCP 19-12-25	1,000,000	EUR	975,543	0.08
REGION DE BRUXELLES ZCP 040725	15,000,000	EUR	14,543,799	1.24
SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT ZCP 20-05-25	4,000,000	EUR	3,939,072	0.34
SOCIETE WALLONNE DU ZCP 200125	29,000,000	EUR	28,461,962	2.42
			85,680,868	7.30
Danemark				
JYSK B OISEST+0.2% 13-06-25	25,000,000	EUR	25,003,242	2.13
NOVO NORDISK AS ZCP 10-01-25	20,000,000	EUR	19,966,066	1.70
			44,969,308	3.83
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-02-25	20,000,000	EUR	19,506,158	1.66
FINLAND TBILL ZCP 13-08-25	35,700,000	EUR	35,054,948	2.99
NORD B OISEST+0.2% 13-06-25	11,000,000	EUR	11,000,401	0.94
NORD B OISEST+0.22% 16-01-25	20,000,000	EUR	20,000,001	1.70
OP CORPORATE BANK ZCP 28-07-25	2,000,000	EUR	1,968,170	0.17
			87,529,678	7.46
France				
AGENCE FRANCAISE DEV 0.50 18-25 31/10A	5,000,000	EUR	4,914,643	0.42
ALLIANZ BQ 0.22 070225	5,000,000	EUR	4,999,245	0.43
ALLIANZ BQ 0.22 250225	5,000,000	EUR	4,998,950	0.43
ALLIANZ BQ 0.23 280325	5,000,000	EUR	4,998,646	0.43
ALLIANZ BQ 0.24 060625	5,000,000	EUR	4,998,421	0.43
ALLIANZ BQ 0.245 220825	5,000,000	EUR	4,998,629	0.43
ALLIANZ BQ 0.25 031025	5,000,000	EUR	4,999,021	0.43
ALLIANZ BQ 0.25 150725	5,000,000	EUR	4,998,650	0.43
ALLIANZ BQ 0.25 220725	2,000,000	EUR	1,999,467	0.17
AXA BANQUE E ZCP 17-02-25	25,000,000	EUR	24,741,310	2.11
BANQUE FEDERATIVE 0.32 180725	20,000,000	EUR	20,010,558	1.70
BANQUE FEDERATIVE 0.32 220825	6,000,000	EUR	6,002,564	0.51
BANQUE FEDERATIVE 0.32 280125	10,000,000	EUR	10,001,763	0.85
BFCM 1.25 15-25 14/01A	11,000,000	EUR	10,992,673	0.94
BPCE OISEST+0.28% 18-07-25	14,000,000	EUR	14,004,633	1.19
BPCE OISEST+0.29% 12-09-25	13,000,000	EUR	13,003,261	1.11
DASSAULT SYSTEMES ZCP 04-02-25	11,000,000	EUR	10,945,024	0.93
ESSILORLUXOTTICA ZCP 14-02-25	15,000,000	EUR	14,911,495	1.27
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-06-25	60,000,000	EUR	59,255,100	5.05
L OREAL S A 3.125 23-25 19/05A	7,000,000	EUR	7,001,311	0.60
LA BQUE POST 0.25 250225	15,000,000	EUR	15,002,737	1.28
LVMH MOET HENNESSY ZCP 17-02-25	20,000,000	EUR	19,793,330	1.69
LVMH. ZCP 100225	25,000,000	EUR	24,738,471	2.11
PARIS VILLE DE ZCP 06-01-25	25,000,000	EUR	24,927,507	2.12
PARIS VILLE DE ZCP 07-01-25	25,000,000	EUR	24,927,989	2.12
REGION HAUTS DE FRANCE ZCP 27-01-25	14,000,000	EUR	13,966,352	1.19
RTE EDF TRANSPORT 1.625% 27-11-25	7,700,000	EUR	7,628,117	0.65
SANOFI 1.5% 22-09-25 EMTN	600,000	EUR	595,177	0.05
SANOFI SA 0.875 22-25 04/06A	7,000,000	EUR	6,960,053	0.59

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro AAA

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SANOFI SA 1 20-25 30/03A	3,000,000	EUR	2,985,238	0.25
SOCIETE GENERALE 0.3 300125	10,000,000	EUR	10,001,060	0.85
			384,301,395	32.74
Japon				
JAPAN TREASURY DISC BILL ZCP 20-01-25	4,700,000,000	JPY	28,801,020	2.45
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 06-05-25	20,000,000	EUR	19,806,108	1.69
			48,607,128	4.14
Luxembourg				
EUROPEAN UNION BILL ZCP 09-05-25	10,000,000	EUR	9,867,077	0.84
MEDT GL 2.625 22-25 15/10A	4,530,000	EUR	4,519,312	0.39
			14,386,389	1.23
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.875 18-25 22/04A	44,000,000	EUR	43,732,496	3.73
LINDE FINANCE BV ZCP 10-01-25	11,000,000	EUR	10,912,109	0.93
NATIONALE-NEDERLANDEN 0.375 19-25 26/02A	1,100,000	EUR	1,095,261	0.09
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 07-01-25	8,000,000	EUR	7,936,035	0.68
			63,675,901	5.42
Suède				
HANDESS ZCP 170425	4,000,000	EUR	3,867,356	0.33
SWED A OISEST+0.32% 02-01-25	15,000,000	EUR	15,000,078	1.28
SWEDBANK AB 3.75 22-25 14/11A	2,500,000	EUR	2,521,966	0.21
			21,389,400	1.82
Royaume-Uni				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH ZCP 27-01-25	10,000,000	GBP	11,878,720	1.01
BARCLAYS BANK PLC 0.3 31-12-24	15,000,000	EUR	15,000,000	1.28
LLOYDS BK CORP MKTS 0.375 20-25 28/01A	10,000,000	EUR	9,979,639	0.85
RABOBANK INTL HBV LDN BRANCH ZCP 18-02-25	15,000,000	GBP	17,770,099	1.51
THE TO OISEST+0.21% 14-07-25	25,000,000	EUR	24,991,159	2.13
THE TORONTODOMINION BANK LONDON BRANCH OISEST+0.3 07-11-25	20,000,000	EUR	20,000,617	1.70
TRANSPORT FOR LONDON ZCP 03-01-25	5,000,000	EUR	4,942,791	0.42
TRANSPORT FOR LONDON ZCP 06-03-25	30,000,000	EUR	29,709,139	2.53
			134,272,164	11.44
États-Unis d'Amérique				
COLGATE ZCP 09-01-25	15,000,000	EUR	14,962,039	1.27
JPMORGAN CHASE & CO 1.5 15-25 27/01A	10,000,000	EUR	9,988,010	0.85
PROCTER AND GAMBLE ZCP 07-01-25	25,000,000	EUR	24,785,705	2.11
PROCTER AND GAMBLE ZCP 20-01-25	10,000,000	EUR	9,916,726	0.84
			59,652,480	5.08
Total des obligations			992,623,949	84.56
Obligations à taux variables				
France				
SG FL.R 23-25 13/01Q	29,300,000	EUR	29,304,666	2.50
			29,304,666	2.50
Pays-Bas				
ABN AMRO BK FL.R 23-25 10/01Q	1,000,000	EUR	1,000,124	0.09
SIEMENS FINANCIE FL.R 23-25 18/12Q	5,000,000	EUR	5,012,118	0.43
			6,012,242	0.51
Total des obligations à taux variables			35,316,908	3.01
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,027,940,857	87.57
Total du portefeuille-titres			1,027,940,857	87.57
Coût d'acquisition			1,026,976,829	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market Euro AAA

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	35.24
Royaume-Uni	11.44
Finlande	7.46
Belgique	7.30
Pays-Bas	5.94
États-Unis d'Amérique	5.08
Japon	4.14
Australie	4.10
Danemark	3.83
Suède	1.82
Luxembourg	1.23
	87.57

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	57.01
Obligations d'États, Provinces et communes	21.32
Industrie pharmaceutique	3.53
Transport	2.95
Biens de consommation divers	1.27
Organisations supranationales	0.84
Autres	0.65
	87.57



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
AUSTRALIA NEW 5.65 100125	3,500,000	USD	3,500,068	3.12
			3,500,068	3.12
Canada				
BANK OF MONTREAL 5.92% 25-09-25	8,000	USD	8,076	0.01
MAGNA INTL 4.15% 01-10-25	4,000,000	USD	3,984,058	3.55
TORONTO DOMINION BK ZCP 200825	5,000,000	USD	4,999,264	4.46
			8,991,398	8.02
Danemark				
NOVO NORDISK AS ZCP 14-01-25	2,500,000	EUR	2,585,210	2.31
			2,585,210	2.31
Finlande				
NORDEA BKP 4.75% 22-09-25	100,000	USD	100,104	0.09
			100,104	0.09
France				
BANQUE FEDERATIVE ZCP 100425	5,000,000	USD	4,750,944	4.24
BPCE 2.375 20-25 14/01S	2,037,000	USD	2,035,520	1.82
BPCE SA 2.3750 20-25 14/01S	1,500,000	USD	1,498,910	1.34
LA BQUE POST 0.28 310725	5,000,000	USD	5,001,243	4.46
VEOLIA ENVIRONMNT ZCP 090425	5,000,000	USD	4,752,280	4.24
			18,038,897	16.09
Japon				
JAPAN TREASURY DISC BILL ZCP 08-01-25	700,000,000	JPY	4,453,997	3.97
			4,453,997	3.97
Luxembourg				
NESTLE FIN ZCP 06-02-25	3,000,000	USD	2,984,525	2.66
			2,984,525	2.66
Pays-Bas				
ENEL FINANCE INTL NV 4.25 22-25 15/06S	3,500,000	USD	3,468,398	3.09
IBERDROLA INTL BV ZCP 03-02-25	4,000,000	EUR	4,115,334	3.67
WOLTERS KLUWER NV ZCP 21-01-25	4,000,000	EUR	4,121,405	3.68
			11,705,137	10.44
Norvège				
AMGEN 5.25 23-25 02/03S	3,500,000	USD	3,502,398	3.12
			3,502,398	3.12
Espagne				
BBVA 1.125% 18-09-25	5,000,000	USD	4,878,246	4.35
			4,878,246	4.35
Suède				
SVEN H SOFFRAT+0.35% 11-07-25	6,000,000	USD	6,009,488	5.36
			6,009,488	5.36
Royaume-Uni				
HALEON UK CAPITAL 3.125% 24-03-25	1,632,000	USD	1,626,011	1.45
LLOY B SOFFRAT+0.32% 15-09-25	3,000,000	USD	3,001,831	2.68
			4,627,842	4.13
États-Unis d'Amérique				
AMEX 2.25% 04-03-25	152,000	USD	151,682	0.14
EBAY INC 1.9 20-25 11/03S	3,900,000	USD	3,878,937	3.46
FISERV ZCP 09-01-25	3,000,000	EUR	3,087,893	2.76
GENERAL MILLS INC 4.00 18-25 17/04S	5,194,000	USD	5,180,418	4.62
GLAXOSMITHKLINE 3.6250 18-25 15/05S	2,500,000	USD	2,491,337	2.22
THE WALT DISNEY COMP 3.35 20-25 23/03S	100,000	USD	99,732	0.09
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 18-02-25	2,500,000	USD	2,486,340	2.22
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 27-03-25	4,000,000	USD	3,927,637	3.50
UNITED STATES TREASURY BILL ZCP 28-01-25	3,000,000	USD	2,958,025	2.64
			24,262,001	21.65

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Money Market USD Sustainable

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Total des obligations			95,639,311	85.33
Obligations à taux variables				
Canada				
BANK OF MONTREAL SOFFRAT+0.62% 15-09-26	1,954,000	USD	1,956,221	1.75
			1,956,221	1.75
France				
SG FL.R 22-26 21/01Q	880,000	USD	880,400	0.79
			880,400	0.79
États-Unis d'Amérique				
AMEX SOFFRAT+0.76% 13-02-26	1,575,000	USD	1,579,826	1.41
TOYOTA MOTOR CREDIT FL.R 23-25 11/09Q	75,000	USD	75,162	0.07
			1,654,988	1.48
Total des obligations à taux variables			4,491,609	4.01
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			100,130,920	89.34
Total du portefeuille-titres			100,130,920	89.34
Coût d'acquisition			100,288,606	



Candriam Money Market USD Sustainable

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	23.12
France	16.88
Pays-Bas	10.44
Canada	9.77
Suède	5.36
Espagne	4.35
Royaume-Uni	4.13
Japon	3.97
Australie	3.12
Norvège	3.12
Luxembourg	2.66
Danemark	2.31
Finlande	0.09
	89.34

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	60.64
Obligations d'États, Provinces et communes	12.34
Industrie pharmaceutique	5.43
Industrie agro-alimentaire	4.62
Distribution, commerce de détail	3.46
Immobilier	2.76
Art graphique, maison d'édition	0.09
	89.34



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Money Market Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	18,575,920	JPY	3,000,000,000	21/01/2025	UBS Europe SE	114,423
						114,423

Candriam Money Market Euro AAA

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	11,854,960	GBP	10,000,000	27/01/2025	J.P. Morgan SE	(182,320)
EUR	17,772,409	GBP	15,000,000	18/02/2025	J.P. Morgan SE	(263,791)
EUR	29,103,733	JPY	4,700,000,000	21/01/2025	J.P. Morgan SE	258,547
						(187,564)

Candriam Money Market USD Sustainable

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
USD	4,223,604	EUR	4,000,000	21/01/2025	UBS Europe SE	78,546
USD	3,256,198	EUR	3,000,000	09/01/2025	Société Générale	148,807
USD	4,230,064	EUR	4,000,000	03/02/2025	Société Générale	82,980
USD	2,602,123	EUR	2,500,000	14/01/2025	UBS Europe SE	12,143
USD	4,637,956	JPY	700,000,000	08/01/2025	Nomura Financial Products & Services	180,583
						503,059

Veuillez vous référer à la Note 7 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Money Market (la « SICAV ») a été constituée pour une durée illimitée le 16 novembre 1987, sous la dénomination de « BIL GLOBAL FUND », en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV) conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR Ses statuts ont été publiés au « Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations » (le « Mémorial ») le 11 décembre 1987. La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-26803.

Le 30 mai 1990, la dénomination de la SICAV a été changée en « BIL Money Market Fund », ses statuts ont été modifiés et le capital libellé en BEF. Le 1^{er} février 1999, la dénomination de la SICAV a été changée en « Dexia Money Market ». Le 16 mai 2014, la dénomination de la SICAV a été changée en « Candriam Money Market ».

Le 27 janvier 1999, les statuts ont été modifiés et le capital libellé en EUR. Les modifications ont été publiées au « Mémorial ». Une version coordonnée des statuts est déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Ils ont été modifiés le 6 juillet 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes ont été publiées au « Recueil Électronique des Sociétés et Associations ».

La SICAV et l'ensemble de ses compartiments se qualifient de Fonds Monétaires et ont été agréés par la CSSF conformément aux dispositions du Règlement MMF. À ce titre, ils sont inscrits sur la liste officielle des OPC en tant que Fonds Monétaires, conformément à la Loi de 2010.

Conformément au Règlement, les informations suivantes sont déjà mises à la disposition des investisseurs au moins une fois par semaine sur le site Internet de la Société de gestion, www.candriam.com :

- i) la ventilation par échéance du portefeuille-titres des compartiments ;
- ii) le profil de crédit des compartiments ;
- iii) l'échéance moyenne pondérée et la durée de vie moyenne pondérée des compartiments ;
- iv) le détail des 10 principales participations des compartiments ;
- v) la valeur totale des actifs des compartiments ;
- vi) le rendement net des compartiments.

La société de gestion surveille l'évolution de la situation de très près afin de gérer celle-ci dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiments</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Money Market Euro	EUR
Candriam Money Market USD Sustainable	USD
Candriam Money Market Euro AAA	EUR

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La **classe Classique (classe C)** est accessible aux personnes physiques et morales.
- La **classe I** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels.
- La **classe R** est réservée aux intermédiaires financiers (y compris les distributeurs et plateformes) qui :
 - ont des accords différenciés avec leurs clients aux fins de la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables ou suite à des conventions avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.
- La **classe R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne percevront, pour les investissements dans cette Classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La **classe S** est réservée aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de gestion, et le montant minimum de souscription initiale est de 100.000.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe V** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 30.000.000 EUR. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation.
- La **classe Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité (suite)

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non auditée) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les états financiers sont présentés sur la base des valeurs nettes d'inventaire datées du 31 décembre 2024.

Compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable : la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment a été calculée le 2 janvier 2025 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

Compartiment Candriam Money Market Euro AAA : la valeur nette d'inventaire du compartiment a été calculée le 31 décembre 2024 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Conformément à la politique d'évaluation de la SICAV, 47,56% des actifs ont été évalués sur la base d'un modèle en date du 31 décembre 2024 pour le compartiment Candriam Money Market Euro (61,83% pour Candriam Money Market Euro AAA et 44,23% pour Candriam Money Market USD Sustainable).

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Taux de change utilisés au 31 décembre 2024 :

Pour les compartiments Candriam Money Market Euro et Candriam Money Market USD Sustainable :

1 EUR =	1.672450	AUD	1 EUR =	0.938450	CHF	1 EUR =	0.826800	GBP	1 EUR =	11.441500	SEK
1 EUR =	1.489250	CAD	1 EUR =	7.457250	DKK	1 EUR =	162.739200	JPY	1 EUR =	1.035500	USD

Pour le compartiment Candriam Money Market Euro AAA :

1 EUR =	0.94115	CHF	1 EUR =	0.82975	GBP	1 EUR =	1.03805	USD
1 EUR =	7.45835	DKK	1 EUR =	163.18145	JPY			



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principaux principes comptables (suite)

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

e) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

g) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

h) Abréviations utilisées dans le portefeuille-titres :

FL.R : Floating Rate Notes

ZCP : Zéro coupon

Q : Trimestriel

A : Annuel

S : Semestriel

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Money Market Euro	C	Capitalisation	LU0093583077	0.50%
	C	Distribution	LU0093583234	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.20%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.20%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.13%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.06%
	V	Distribution	LU0323048776	0.06%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Money Market Euro	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.00%
Candriam Money Market Euro AAA	C	Capitalisation	LU0354091653	0.45%
	C	Distribution	LU0354091737	0.45%
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.14%
	I	Distribution	LU0354127358	0.14%
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.14%
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.10%
	V	Distribution	LU0354092206	0.10%
	Z	Capitalisation	LU0391999470	0.00%
Candriam Money Market USD Sustainable	C	Capitalisation	LU0049341216	0.50%
	C	Distribution	LU0094032728	0.50%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.20%
	I	Distribution	LU0355214700	0.20%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.06%
	V	Distribution	LU0323048420	0.06%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximum appliqués aux OPC investis par les différents compartiments de Candriam Money Market au 31 décembre 2024.

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	0.15%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, les commissions et charges de la banque dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions, en ce compris ceux facturés par la Société de gestion, les honoraires versés aux Administrateurs, ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;

b) une « commission de service », versée à la Société de gestion et comprenant la somme restante des Charges opérationnelles et administratives déduction faite des dépenses détaillées à la section a) ci-dessus, à savoir, notamment, les commissions et frais de l'Agent domiciliataire, de l'Agent administratif, de l'Agent de transfert et Teneur de registre et de l'Agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les coûts de publication du cours des actions, les frais postaux et les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation par la SICAV d'une marque déposée, les frais et commissions revenant à la Société de gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges opérationnelles et administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions.

À la fin d'un exercice donné, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Ces charges sont payables mensuellement.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Money Market Euro	C	Distribution	LU0093583234	0.30%
	C	Capitalisation	LU0093583077	0.30%
	I	Capitalisation	LU0206982331	0.17%
	R	Capitalisation	LU0936337848	0.30%
	R2	Distribution	LU1389877876	0.30%
	V	Distribution	LU0323048776	0.17%
	V	Capitalisation	LU0323048693	0.17%



Autres notes aux états financiers

Note 4 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Money Market Euro	Z	Capitalisation	LU0391999124	0.17%
Candriam Money Market Euro AAA	C	Distribution	LU0354091737	0.30%
	C	Capitalisation	LU0354091653	0.30%
	I	Distribution	LU0354127358	0.17%
	I	Capitalisation	LU0354091901	0.17%
	R	Capitalisation	LU0936338655	0.30%
	V	Distribution	LU0354092206	0.17%
	V	Capitalisation	LU0354092115	0.17%
Candriam Money Market USD Sustainable	Z	Capitalisation	LU0391999470	0.17%
	C	Distribution	LU0094032728	0.25%
	C	Capitalisation	LU0049341216	0.25%
	I	Distribution	LU0355214700	0.16%
	I	Capitalisation	LU0206982414	0.16%
	V	Distribution	LU0323048420	0.16%
	V	Capitalisation	LU0323048347	0.16%
	Z	Capitalisation	LU0391999553	0.16%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2024 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartiments	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Money Market Euro	EUR	69,967
Candriam Money Market Euro AAA	EUR	53,006
Candriam Money Market USD Sustainable	USD	6,804

Note 5 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,01%, payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire de la SICAV à la fin de chaque trimestre. Ce taux est réduit à 0% pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels.

En outre, aucune taxe d'abonnement n'est due sur les avoirs que la SICAV détient dans des parts d'autres OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement à Luxembourg.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et a rejeté le remboursement à la SICAV.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant la période clôturée au 31 décembre 2024 :

Compartiments	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Money Market Euro	C	EUR	6.92	26/04/2024
	R2	EUR	2.89	26/04/2024
Candriam Money Market Euro AAA	C	EUR	1.96	26/04/2024
	I	EUR	20.14	26/04/2024
	V	EUR	20.34	26/04/2024
Candriam Money Market USD Sustainable	C	USD	16.83	26/04/2024
	I	USD	25.13	26/04/2024

Note 7 - Garanties

En ce qui concerne les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été reçues de J.P. Morgan SE et de UBS Europe SE pour :

Compartiments	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Money Market Euro	EUR	0	310,000
Candriam Money Market Euro AAA	EUR	(210,000)	0

Note 8 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 9 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la Société a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

La Société de Gestion n'exerce pas de droit de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions d'engagement, nous vous invitons à consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.350.856 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.728.914 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 144.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.166.282 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.502.219 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.405.396 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.014.600 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.578.123 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 6.127.306 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.852.462 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 7.150.350 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 3.393.861 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.350.853 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Les compartiments de la SICAV relèvent de l'Art. 8 ou 9 du SFDR et les informations respectives sont divulguées au niveau des compartiments ci-dessous.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

NON

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 74.45% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la production ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	34.67		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	89.80%	93.31%	90.49%
#2 Autres	10.20%	6.69%	9.80%
#1A Durables	74.45%	80.03%	79.01%
#1B Autres caractéristiques E/S	15.35%	13.28%	11.47%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	40.94%	46.48%	47.28%
Social	33.51%	33.55%	31.73%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

3 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 27 émetteurs de produits financiers ciblés, 96 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 10 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 9 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 8 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour

plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	34.67	83.39%	85.56%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	85.80%	85.90%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	85.90%	85.90%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	4.86%	5.01%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Monetaire Sicav Z Eur Acc	Fonds d'investissement	4.62%	France
Candriam Sustainable Money Market Euro Z C	Fonds d'investissement	4.41%	Luxembourg
Vivendi Sa Zcp 021224	Art graphique, maison d'édition	2.83%	France
Bk America E3r+1.0% 27-08-24	Banques et autres institutions financières	2.56%	États-Unis
Bq Postale Zcp 17-04-25	Banques et autres institutions financières	2.35%	France
Bpce Sa Zcp 170425	Banques et autres institutions financières	2.23%	France
Handsess Zcp 170425	Banques et autres institutions financières	2.03%	Suède
Banco Santander All Espagne Branch E3r+0.55% 16-01-2	Banques et autres institutions financières	1.98%	Espagne
Continental Ag Zcp 211024	Pneus et caoutchouc	1.96%	Allemagne
Government Of Japon Zcp 17-09-24	Banques et autres institutions financières	1.95%	Japon
Snam Spa Zcp 150125	Énergie et eau	1.86%	Italie
Fluvius System Oper Zcp 021024	Énergie et eau	1.84%	Belgique
Lvmh Moet Hennessy Zcp 28-10-25	Banques et autres institutions financières	1.83%	France
Cofinimmo Sa Zcp 080125	Fonds d'investissement	1.72%	Belgique

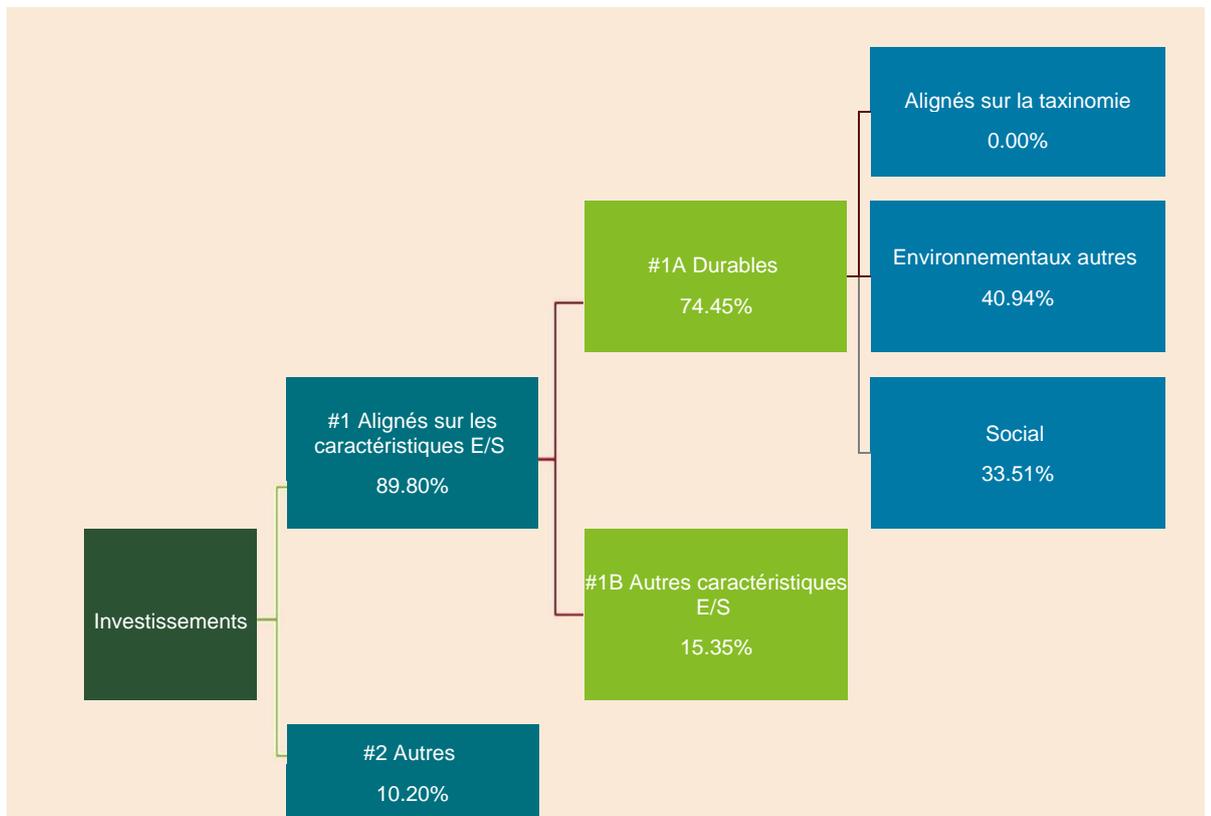
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	65.15%
Fonds d'investissement	11.84%
Obligations d'États, Provinces et communes	3.00%
Immobilier	2.59%
Énergie et eau	2.50%
Industrie pharmaceutique	1.48%
Art graphique, maison d'édition	1.46%
Pneus et caoutchouc	1.32%
Internet et services d'Internet	1.14%
Autres	0.89%
Chimie	0.80%
Télécommunication	0.67%
Transport	0.57%
Services divers	0.36%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



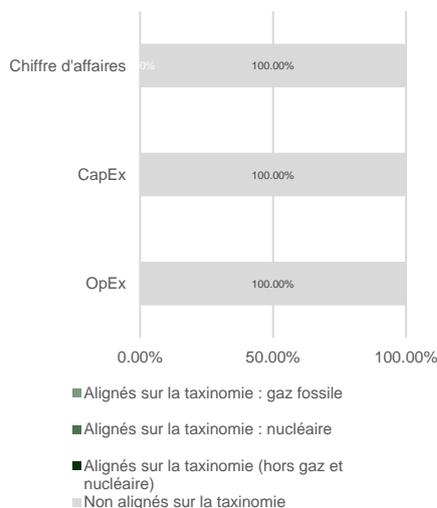
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

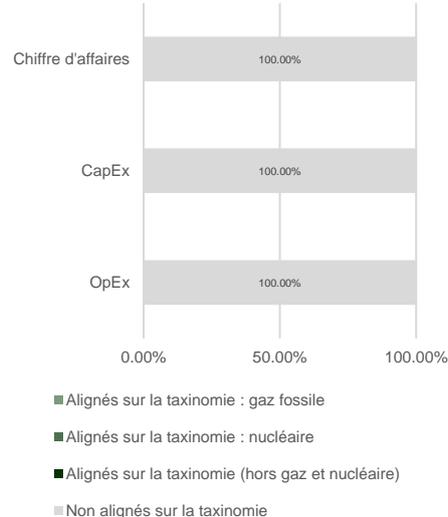
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 40,94 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 33,51 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 10,2 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 95 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 34,67 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

 **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 82.33% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont fortement en violation des principes normatifs en tenant compte de leurs pratiques en matière de questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et/ou à l'uranium appauvri) ;

- soutenant la transition énergétique grâce à une combinaison énergétique qui privilégie les énergies renouvelables et en évitant les émetteurs qui sont fortement exposés aux sources d'énergies particulièrement polluantes telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste ;

- évitant l'exposition aux pays considérés comme des régimes oppressifs ;

- obtenant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu ;

- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 95)	22.11		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91.22%	88.58%	93.18%
#2 Autres	8.78%	11.42%	6.82%
#1A Durables	82.33%	81.54%	85.20%
#1B Autres caractéristiques E/S	8.89%	7.04%	7.98%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	47.65%	49.79%	52.64%
Social	34.69%	31.75%	32.56%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment entendait réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence environnementale et sociale positive à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives constitue un élément essentiel de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de

plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des sociétés, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais liés :

- les activités commerciales des émetteurs de la société et leur incidence positive ou négative sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources,
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, consistant en une exclusion normative et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Activités d'engagement avec les entreprises basées sur le dialogue, en aidant à éviter ou à atténuer les incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent la politique d'engagement de Candriam et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité selon l'approche des quatre types de capital :

- le capital naturel, qui évalue la façon dont un pays conserve et utilise ses ressources naturelles de manière durable,
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative par l'évaluation des niveaux d'éducation et d'expertise, l'innovation, la santé, y compris les questions de durabilité,
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, en mettant l'accent sur la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, l'inégalité et la sécurité de la population,
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir les politiques de développement durable à long terme.

2. Filtrage négatif des pays comprenant notamment les éléments suivants :

- la liste des régimes très oppressifs de Candriam — les États commettant de graves violations des droits de l'homme.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend d'un certain nombre d'éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

2 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique (<https://www.cdp.net/fr>), qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 10 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 4 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 4 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour

plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion « de niveau 2A » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	22.11	67.17%	68.81%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	69.84%	69.84%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	69.84%	69.84%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	17.65%	17.65%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
French Republic Zcp 04-06-25	Obligations d'États, Provinces et communes	5.05%	France
Abn Amro Bank 0.875 18-25 22/04a	Banques et autres institutions financières	3.73%	Pays-Bas
Dassault Systemes Zcp 040924	Banques et autres institutions financières	3.72%	France
Kbc Bank Zcp 01-07-24	Banques et autres institutions financières	3.50%	Belgique
Societe Wallonne Du Zcp 190724	Autres	3.18%	Belgique
Colgate Palmolive Co Zcp 090724	Biens de consommation divers	3.00%	États-Unis
Finlande Tbill Zcp 13-08-25	Obligations d'États, Provinces et communes	2.99%	Finlande
Air Liquide Finance Zcp 160924	Banques et autres institutions financières	2.97%	France
Deutsche Bahn Ag Zcp 281024	Transport	2.92%	Allemagne
Lloyds Bank Plc Zcp 150724	Banques et autres institutions financières	2.88%	Royaume-Uni
Colgate Palmolive Co Zcp 011024	Biens de consommation divers	2.87%	États-Unis
Dassault Systemes Zcp 041224	Banques et autres institutions financières	2.85%	France

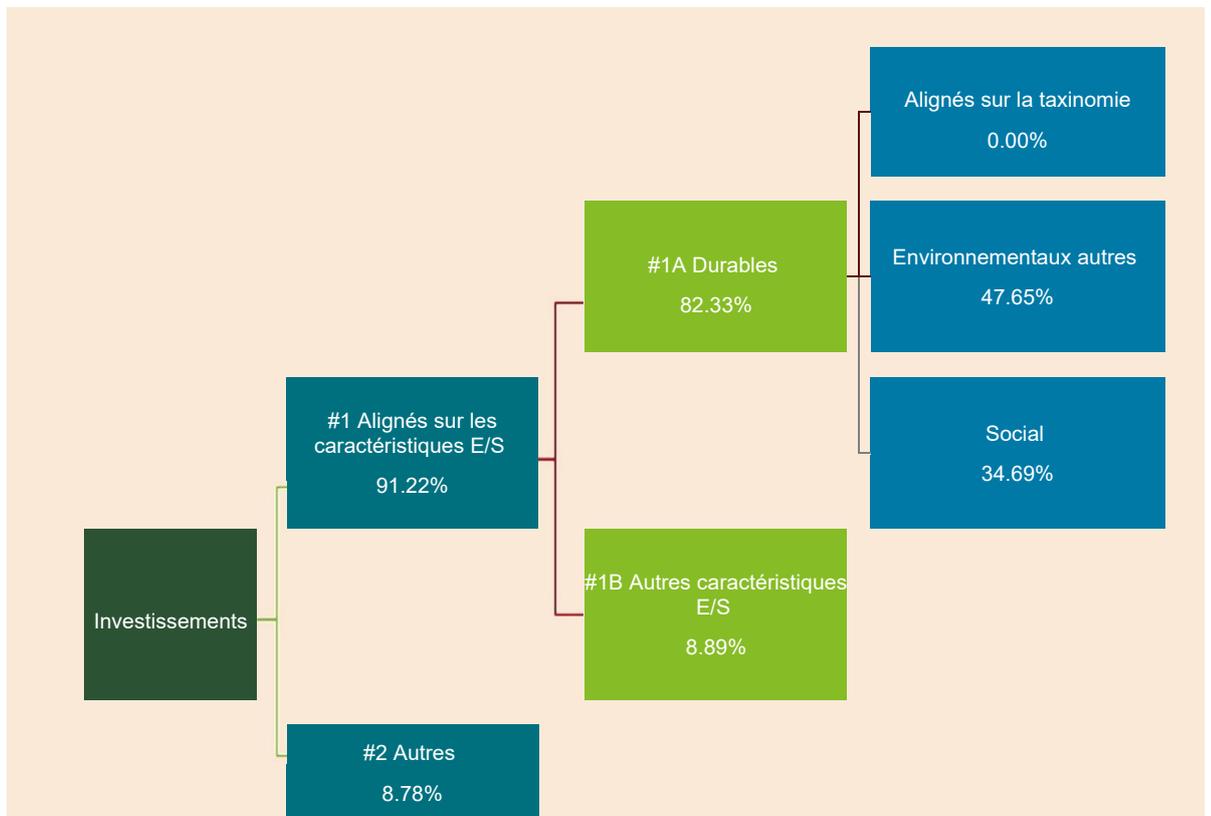
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	61.48%
Obligations d'États, Provinces et communes	14.25%
Transport	4.72%
Biens de consommation divers	4.48%
Industrie pharmaceutique	2.75%
Autres	1.92%
Supranational Organisations	1.70%
Construction de machines et appareils	1.36%
Industrie automobile	1.17%
Chimie	0.01%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



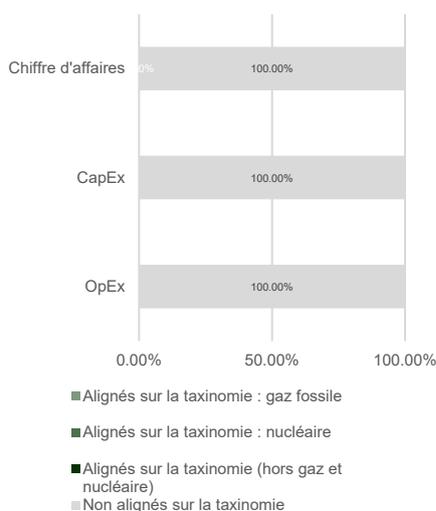
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

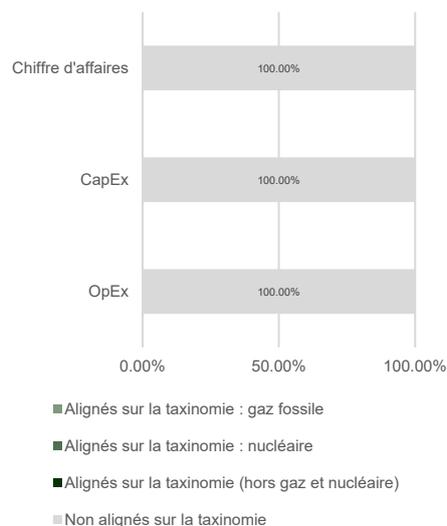
- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 47,65 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 34,69 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 8,78 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : dépôts à vue, opérations de prise en pension nécessaires afin de gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- Autres investissements (y compris des produits dérivés mono-émetteurs) qui respectent au minimum les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés de la manière indiquée dans la fiche technique du Compartiment.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 95 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 22,11 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 56,02 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

 **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les indices de référence sont des

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 45.25% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 47.10% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables 	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a pour objectif d'avoir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.
 - Score ESG : le Compartiment vise à avoir un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 50 (sur une échelle de 0 à 100).
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam ;
 - s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	39.52		
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 50	55.25		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et Entreprise - Supérieur à 50	2023	56.86	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2024	2023	2022
#1 Durables	92.34%	92.50%	90.46%
#2 Non durables	7.66%	7.50%	11.55%
Environnementaux	45.25%	48.67%	46.32%
Sociaux	47.10%	43.83%	44.14%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	45.25%	48.67%	46.32%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

-des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,

-des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,

-de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

2 émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, Candriam continue de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente les processus d'investissement de Candriam : sur les 14 émetteurs de produits financiers ciblés, 100 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 6 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 3 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés à la PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2024, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 312 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2024 s'établissait à 312 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail,

environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	3,417.49	82.62%	84.24%
Émissions de GES de niveau 2	739.55	82.62%	84.24%
Émissions totales de GES	4,157.03	82.62%	84.24%
2 - Empreinte carbone	39.52	82.62%	84.24%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ^a	59.10	82.62%	84.24%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.75%	84.29%	84.29%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	84.29%	84.29%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.55%	66.41%	84.15%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	84.29%	84.29%
15 - Intensité de GES	275.38	8.05%	8.05%
16 - Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0.00%	8.05%	8.05%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2024 - 31/12/2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Cooperatieve Rabobank Zcp 161224	Banques et autres institutions financières	5.01%	Pays-Bas
Fiserv 2.75% 01-07-24	Banques et autres institutions financières	4.73%	États-Unis
Sven H Soffrat+0.35% 11-07-25	Banques et autres institutions financières	4.64%	Suède
Bbva 1.125% 18-09-25	Banques et autres institutions financières	4.35%	Espagne
Cvs Health 3.875% 20-07-25	Industrie pharmaceutique	4.20%	États-Unis
Bpce 2.375% 14-01-25	Banques et autres institutions financières	4.10%	France
Amgen 5.25% 02-03-25	Industrie pharmaceutique	4.00%	États-Unis
General Mills Inc 4.00 18-25 17/04s	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.00%	États-Unis
Japon Treasury Disc Bill Zcp 08-01-25	Obligations d'États, Provinces et communes	3.97%	Japon
La Bque Post 0.28 310725	Banques et autres institutions financières	3.86%	France
Wolters Kluwer Nv Zcp 21-01-25	Banques et autres institutions financières	3.68%	Pays-Bas
Iberdrola Intl Bv Zcp 03-02-25	Banques et autres institutions financières	3.67%	Pays-Bas
Fiserv Inc Zcp 311024	Immobilier	3.61%	États-Unis
Fiserv Inc Zcp 290824	Immobilier	3.56%	États-Unis

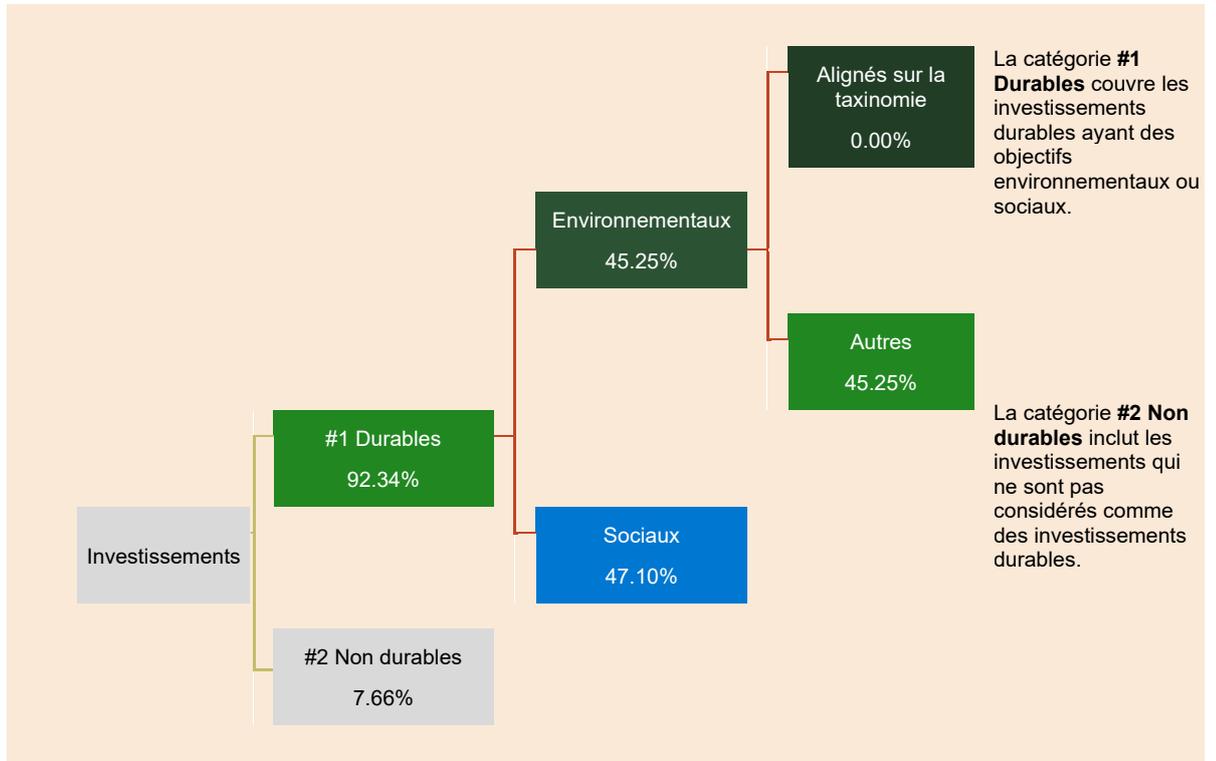
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	59.17%
Obligations d'États, Provinces et communes	7.88%
Industrie pharmaceutique	6.95%
Électronique et semi-conducteurs	4.11%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.00%
Immobilier	3.31%
Distribution, commerce de détail	2.98%
Biens de consommation divers	2.96%
Fonds d'investissement	2.90%
Art graphique, maison d'édition	2.15%
Articles de bureaux et ordinateurs	2.10%
Assurance	1.93%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

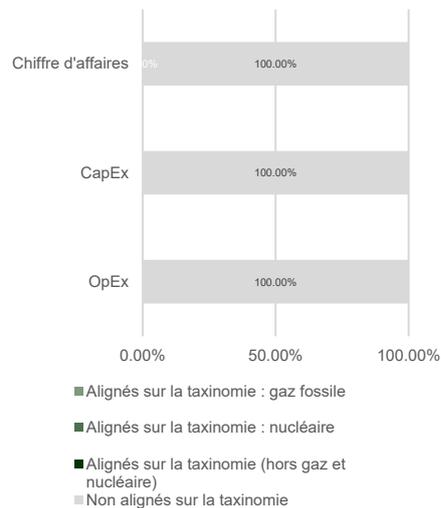
Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

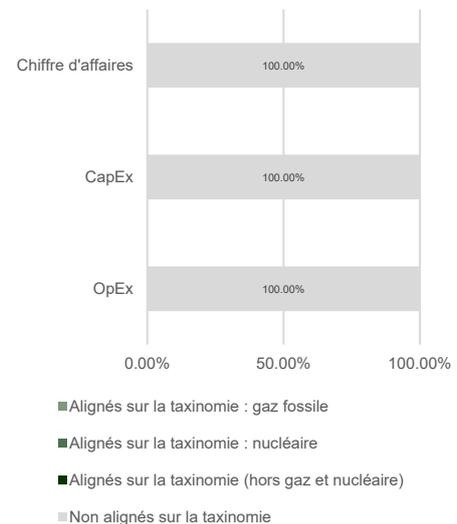
- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 45,25 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2024 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 47,10 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 7,66 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 39,52 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à un seuil absolu, actuellement fixé à 50.

Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 55,25.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs au profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.